



Le genre dans la coopération internationale : l'importance d'adopter une double approche transversale et spécifique

La prise en compte du genre dans la coopération internationale au développement est indispensable et ne peut se contenter d'être transversale ou thématique : une **stratégie double** est nécessaire si l'on espère un jour arriver à une égalité de droits effective entre les femmes et les hommes.

Conformément à l'approche préconisée par la Commission européenne, l'intégration du genre dans le développement doit être mise en œuvre selon trois axes ¹:

1. un volet **politique**, qui prévoit d'aborder systématiquement le genre lors du dialogue politique avec les pays partenaires ; et une **double approche** :
2. une approche **transversale**, le « *gender mainstreaming* », qui consiste à intégrer l'approche de genre dans les différentes politiques et toutes les actions et les mesures d'un programme ou d'un projet ;
3. et des actions **spécifiques** qui visent spécifiquement à éliminer les discriminations et à rétablir l'équilibre entre les femmes et les hommes. Les actions spécifiques en faveur de l'égalité sont en général centrées sur des publics-cibles féminins et relèvent de l'*empowerment*. Il peut s'agir aussi d'actions qui visent à changer les systèmes et les structures, ainsi que d'actions de sensibilisation et de formation au genre des décideurs, acteurs clés, des parties prenantes, etc.

D'autres institutions internationales comme la FAO ou le FIDA ont opté pour cette approche qui consiste à aborder **simultanément tant l'aspect transversal que spécifique**.

En **Belgique**, la volonté politique d'intégrer le genre dans la coopération au développement existe de manière explicite depuis la loi de 1999. Le Monde selon les femmes (M/F) part du postulat que tous les acteurs de la coopération internationale adhèrent à cette vision. Ceci est confirmé par la réponse de la DGD à l'évaluation « Genre et développement dans la coopération belge » (voir point 1 ci-dessous)

C'est pour cela que Le Monde selon les femmes estime que pour une réelle application d'une perspective de genre transversale dans la coopération, il est indispensable **d'insister sur la nécessité d'adopter une approche tant transversale que spécifique** aux différents niveaux. C'est ce que l'ONG s'efforce de transmettre dans sa pratique quotidienne de plaidoyer, de sensibilisation et de formation de femmes et d'hommes conscient/es et « acteurs/actrices de développement » en Belgique et dans le Sud.

Ci-dessous, voici quelques exemples de recommandations en lien avec cette double approche.

1. Document d'avis du Conseil consultatif genre et développement ARGO/CCGD

- adopter des cibles explicites en matière de financement de l'égalité des femmes et des hommes dans le cadre des politiques de coopération et prévoir les moyens de mise en œuvre de la stratégie de budgétisation sensible au genre (*gender budgeting*) ;

¹ Stratégie de l'UE - CE, 2010 *Gender Action Plan* : dialogue politique sur l'égalité de genre + approche transversale *gender mainstreaming* + appui spécifique à *empowerment* des femmes : https://ec.europa.eu/europeaid/sectors/health-education/gender_en

Pour tout contact : Le Monde selon les femmes - www.mondefemmes.org

- prendre en compte la complexité des réalités sociales et les multiples mécanismes d'exclusion (genre, religion, orientation sexuelle, position socio-économique et d'éducation, liés au statut de citoyenneté,...) qui se renforcent mutuellement (approche intersectionnelle) ;
- promouvoir et mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes et l'*empowerment*² de toutes les femmes et filles, non seulement comme un objectif spécifique mais également un objectif global à intégrer de manière transversale dans les autres objectifs de développement durable (ODD), et ce, conformément aux conclusions du rapport du Groupe de travail ouvert sur les ODD des Nations-Unies de juillet 2014.

2. Evaluation de Genre et développement dans la coopération belge³

L'approche à deux voies : « *gender mainstreaming* » et actions spécifiques

Dans le cadre de la relation d'influence réciproque existant entre « genre » et « développement » est apparue la nécessité d'intégrer la dimension du genre à travers les différentes phases (diagnostic, planification, budgétisation, implémentation, monitoring et évaluation) du cycle de développement et de tous les types d'interventions à chaque niveau. Dans les directives OCDE/DAC (1999), il est spécifié qu'une stratégie de « *gender mainstreaming* » comporte deux volets :

- l'intégration des aspects liés au genre dans l'analyse et la formulation de chaque politique, programme et projet. C'est ce qu'on appelle *l'integrationist approach*, qui vise à intégrer le genre dans les paradigmes de développement existants, notamment en intégrant les questions de genre dans un large éventail de secteurs, sans vouloir pour autant influencer l'agenda du développement ;
- des initiatives visant à permettre aux femmes comme aux hommes de formuler et d'exprimer leurs convictions et de participer au processus décisionnel pour l'ensemble des questions de développement. C'est ce qu'on appelle *l'agenda-setting approach*, qui vise à modifier l'agenda du développement.

3. Note de réponse de la DGD - Management response⁴

Questions conceptuelles, stratégie et priorités : la DGD retient l'importance d'une politique à deux pistes : intégration du genre et actions spécifiques, en vue d'atteindre l'objectif d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

La DGD prend note de la confusion conceptuelle constatée en matière d'intégration du genre. L'intégration du genre doit être comprise comme un moyen d'atteindre l'égalité de genre, et non comme un but en soi. La communication à ce sujet se conformera aux définitions et normes des Nations Unies et de l'OCDE-CAD, conformément au Plan d'action Genre européen et aux meilleures pratiques des autres donateurs.

L'administration examinera également si la Loi relative à la Coopération au développement comporte des dispositions empêchant une réelle intégration du genre. Le cas échéant, l'administration introduira une proposition d'amendement auprès du Ministre.

La DGD retient l'importance de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; cette priorité s'inscrit dans une politique de coopération au développement s'appuyant sur une approche fondée sur les droits humains.

² Pour Le M/F l'*empowerment* est un processus de changement social et identitaire (individuel et collectif) pour une justice sociale. Cette démarche s'inscrit à la fois dans l'économie, le politique et le social. Elle est donc plurisectorielle.

³ Un chemin difficile vers l'égalité : Évaluation du Genre et Développement dans la Coopération belge - Synthèse, Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au développement, 2015, page 4. Le rapport, la synthèse et la réponse managériale dans les 3 langues se trouvent sur

http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_methodes_de_travail/service_evaluation_speciale/rapports/

⁴ Le rapport, la synthèse et la réponse managériale dans les 3 langues se trouvent sur

http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_methodes_de_travail/service_evaluation_speciale/rapports/